

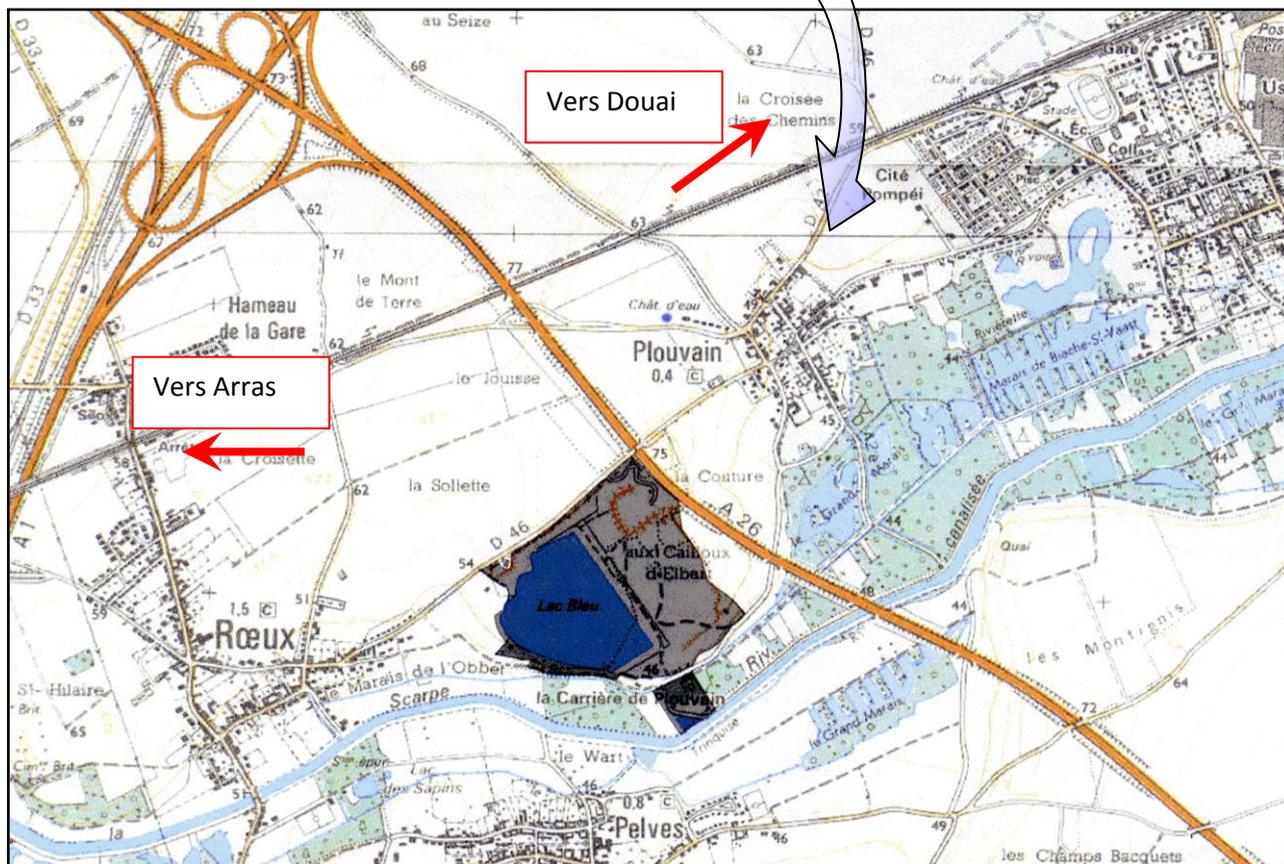
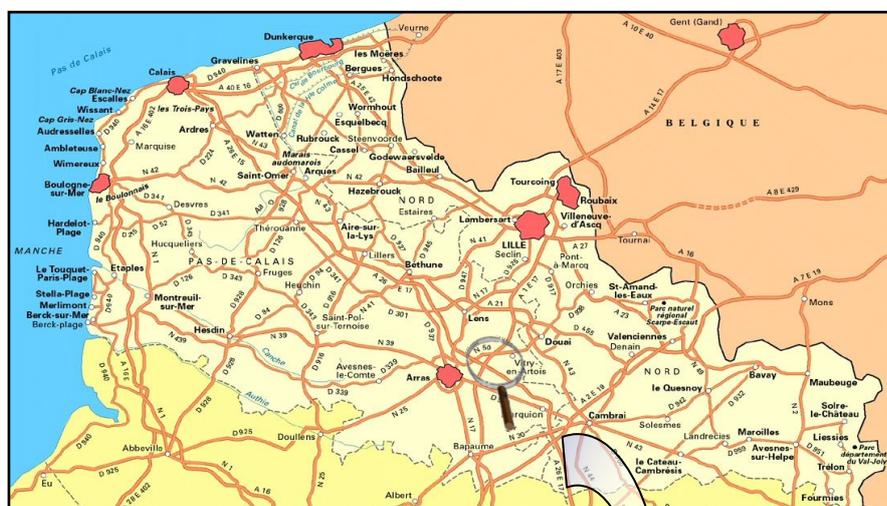
# Dossier Lac bleu-Demande de création d'un Arrêté de Protection

## I/ Informations générales

### I.a/ Localisation de l'Espace Naturel Sensible :

Le site du Lac bleu se situe à 10 kilomètres à l'est de la ville d'Arras, sur les communes de Plouvain et de Roeux, dans un environnement de cultures, de zones marécageuses et boisées au cœur de la vallée de la Scarpe. Ce lac artificiel est issu d'une exploitation de craie qui alimentait la cimenterie de Biache-Saint-Vaast de 1921 à 1975.

### Localisation du Lac bleu



### **I.b/ Description du site :**

Le site se situe dans la vallée de la Scarpe constituée de marais, de prairies humides et de nombreux étangs, le plus souvent issus d'exploitation du sol bordant les rives du canal. Sur le plateau, de part et d'autre de la Scarpe, la grande culture domine, offrant un paysage d'openfield qui contraste avec la zone humide de la vallée de la Scarpe où abonde la végétation naturelle. Dans ce contexte, le Lac bleu présente une diversité de milieux intéressante à l'origine d'une grande biodiversité. La taille du site est relativement importante (45 ha). Le lac de 15 ha est un repère important dans le paysage pour l'avifaune. Le reste du site se compose d'une zone boisée (Saulaie-Bétulaie) de 8 ha. Celle-ci accueille une faune intéressante (notamment le Hibou Moyen-Duc) et des espèces végétales rares comme la Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*). Quelques zones humides ont été créées dans cette partie boisée et accueillent plusieurs espèces d'oiseaux et d'amphibiens. On trouve sur le site des pentes calcaires correspondant aux anciens fronts de taille de l'exploitation de la craie. Le Lac bleu est le seul site de l'Arrageois à présenter des végétations de pelouses calcicoles. Cette originalité est très intéressante du fait de la richesse, notamment botanique, de ce type de milieu. C'est un site unique dans l'Arrageois du fait de son caractère historique d'ancienne carrière de craie. D'autres sites à l'histoire et à la physiologie similaires sont présents dans la région (Lac bleu de Watten, carrière d'Estevelles, ...).

La principale menace du site est sa fréquentation bien que celle-ci fût fortement réduite suite aux derniers travaux d'aménagement qui ont permis la création de zones de tranquillité (plusieurs îlots et grands fossés en eau) pour la faune et la flore. Le dynamisme naturel de la végétation est une menace pour les milieux ouverts tels les pelouses calcicoles. Le site reste un milieu fragile du fait de l'affleurement de la nappe phréatique et des captages d'eau potable à proximité.

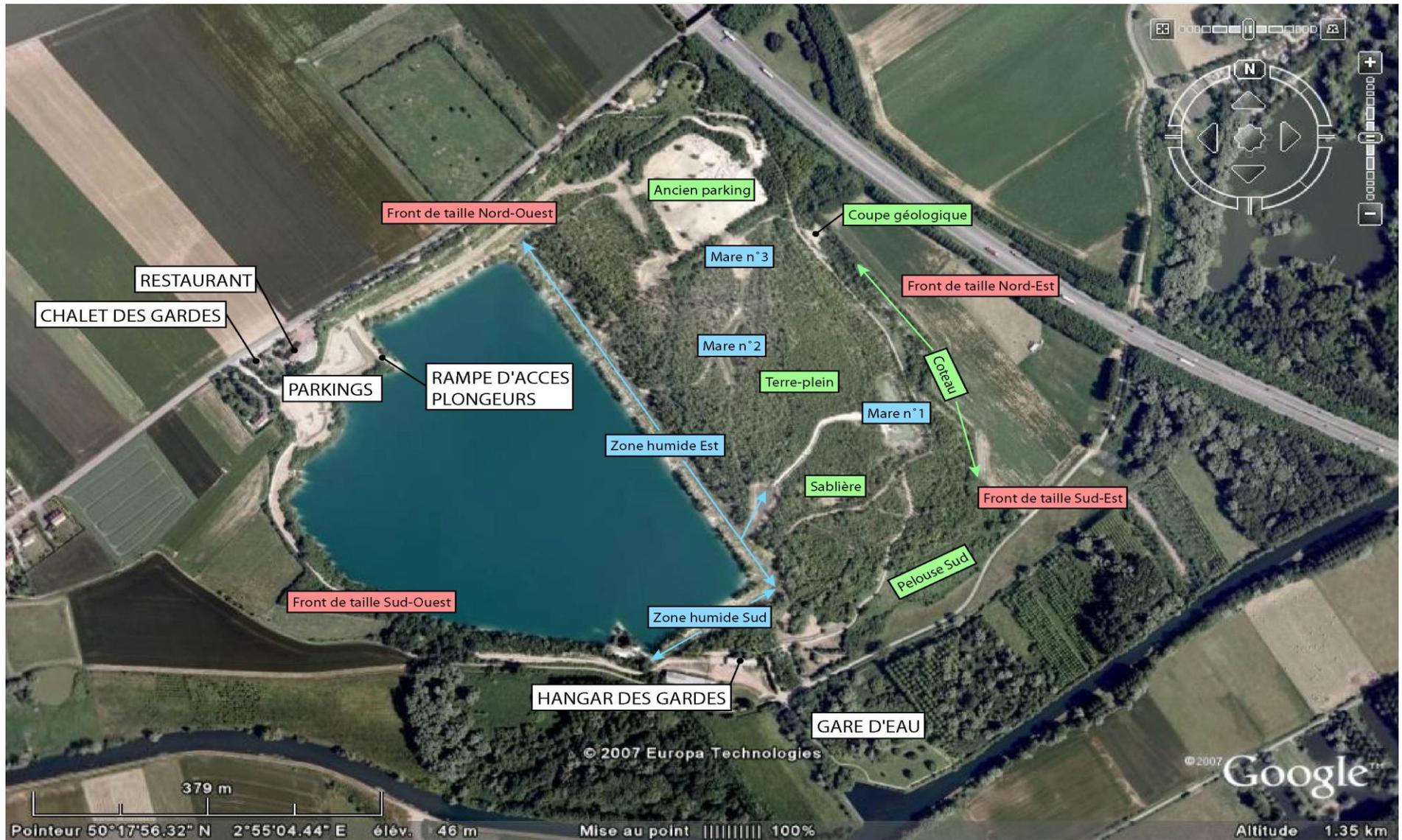
### **I.c/ Statuts, superficie et limites du site :**

Le site du Lac bleu est un Espace Naturel Sensible (ENS) départemental. La zone de préemption s'étend sur 45,9 ha. Le site est délimité par la Scarpe au sud, la route départementale D46 au nord-ouest et l'autoroute A26 au nord-est (cf. *carte localisation du Lac bleu ci-dessus*). Le Lac bleu appartient à la ZNIEFF<sup>1</sup> de type II n°134 « Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry en Artois ». Cette ZNIEFF délimite un vaste complexe alluvial inondable plus ou moins tourbeux. Ce statut ne confère aucune protection au site.

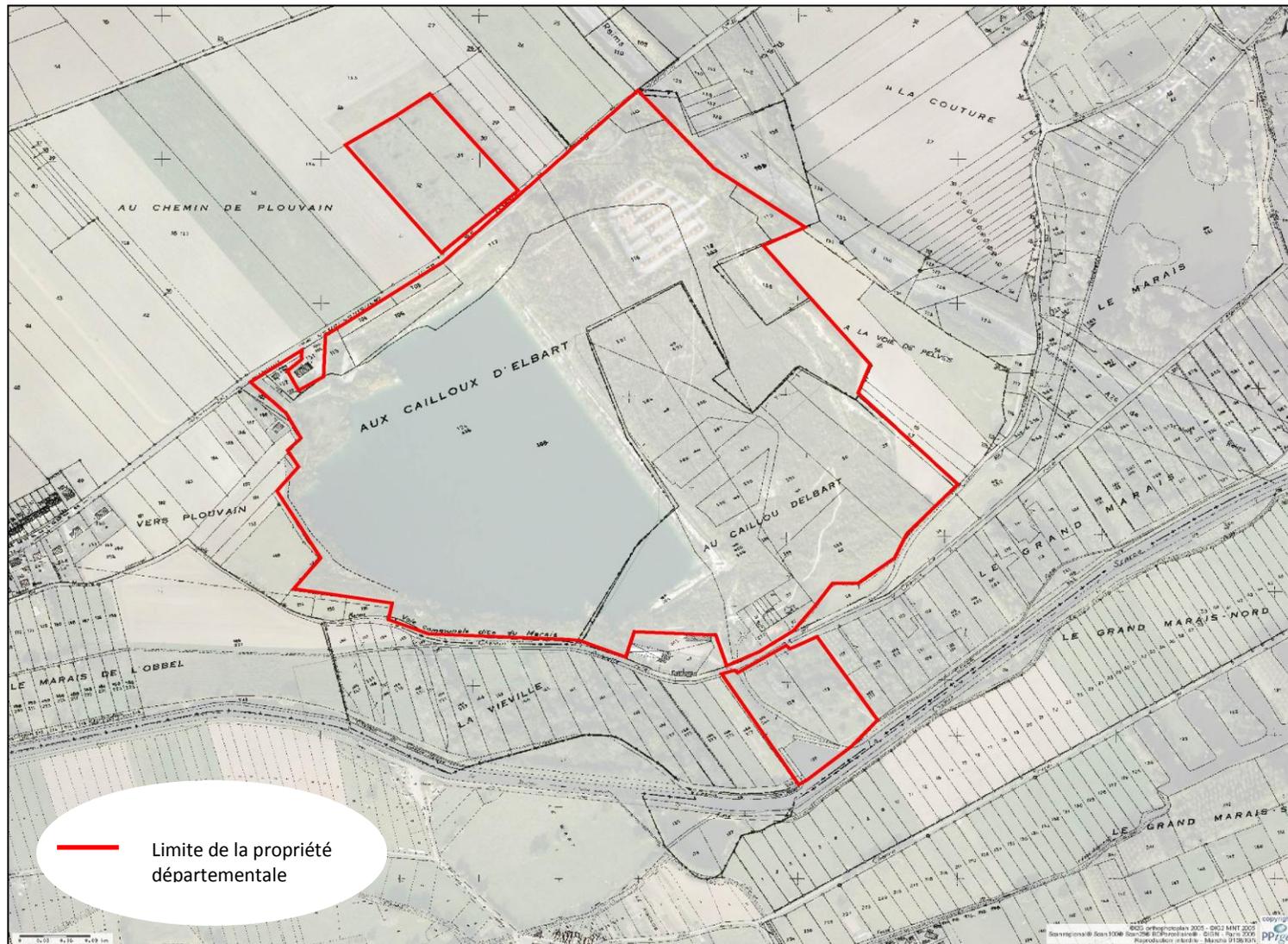
---

<sup>1</sup> Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

## Toponymie du site



## Carte des aspects fonciers



### **I.d/ Bref historique du site en quelques dates :**

Origine de la carrière : 1920. Besoin de craie pour la fabrication de ciment en vue de la reconstruction de nombreux villages après la guerre 14-18.

Exploitation de la craie de 1921 à 1974. A partir de 1950, exploitation de la craie en profondeur : création du lac.

Abandon du site entre 1975 et 1984.

1986 : achats des 1ers terrains (28 ha) par le Département.

1989 : premiers aménagements puis ouverture du site (parkings, quelques cheminements d'accès, activités : promenade, pêche, planche à voile et plongée).

1990 : arrêté de la DDASS d'interdiction de la baignade (sécurité et altération de la qualité de l'eau).

De 1990 à 1995 : aménagements avec plantations de 1700 arbres et arbustes, engazonnement, 440 places de parking créées, mise en place de chicanes, barrières, portails, clôtures...

1993 : rapport du Conservatoire Régional Botanique National de Bailleul montrant un potentiel écologique intéressant (habitats) et une flore remarquable.

1996 : classement du site en Espace Naturel Sensible afin de préserver sa qualité paysagère, ses habitats et habitats d'espèces.

Début 2003 : choix d'un bureau d'études pour repenser totalement l'accueil du public.

2004-2006 : travaux avec création de nouveaux parkings (120 places) et suppression des anciens (1200 places), création d'un seul cheminement faisant le tour du lac sans accès aux berges afin de canaliser le public et l'empêcher d'accéder à l'eau pour la baignade, plantations diverses et creusement de zones humides.

### **III/ Patrimoine naturel du site**

#### **II.a/ Les unités écologiques (cf. carte toponymie du site) :**

Le site se compose de 4 grandes unités écologiques : les zones humides, les pelouses, les talus et les boisements.

##### **■ Les zones humides**

La principale zone humide est bien sûr le lac, d'une surface de 15 ha. Lors des travaux d'aménagements, les limites est et sud du lac ont été modifiées par la création de nombreux îlots et de « hauts fonds ». Ces zones sont favorables à de nombreux oiseaux, végétaux, insectes et permettent à certaines espèces de poissons d'y frayer.

Des mares ont également été créées. La mare n°1 présente une physionomie exemplaire avec le développement d'un écosystème riche et diversifié. Les deux autres mares sont moins riches du fait de leurs pentes plutôt fortes. La mare n°2 montre de nombreux signes d'eutrophisation<sup>2</sup>. La mare n°3, bien que fortement encaissée, semble légèrement plus intéressante que la n°2 en terme d'accueil pour la faune et la flore.



**Mare n°1**

#### ■ *Les pelouses*

Les pelouses et ourlets calcicoles sont répartis à l'est du lac. Il s'agit de végétations basses composées de Graminées, Fabacées, Euphraises, Orchidées, etc.

Ces pelouses-ourlets abritent de nombreuses espèces végétales patrimoniales, mais aussi une entomofaune très intéressante.

Cependant, la plupart de ces milieux sont en voie d'embroussaillage, et donc de perte de leur typicité. Une gestion appropriée est nécessaire pour maintenir ces milieux ouverts.



**Pelouse sud en voie d'embroussaillage**

#### ■ *Les talus*

Les talus sont les zones du site qui présentent une pente plus ou moins forte. Ces talus nombreux résultent de l'exploitation de la craie laissant plusieurs fronts de taille. La végétation qui se développe sur ces zones pentues dépend en grande partie de la nature du sol. Il existe par endroit des zones d'éboulements qui présentent également une végétation particulière.

Le talus situé à l'est est très peu végétalisé. On y trouve des espèces comme le Thym, l'Achillée, la Linaire, etc. Cependant, des zones couvertes par les Aubépines et Cornouillers pourraient être valorisées en pelouses calcaires, plus intéressantes écologiquement. Le talus ouest est beaucoup plus couvert avec une abondance du Mélilot blanc et la présence du Cynoglosse officinal, de Vipérines, Onagres, Résédas, Trèfles et Orobanches. Le talus nord est fortement boisé.

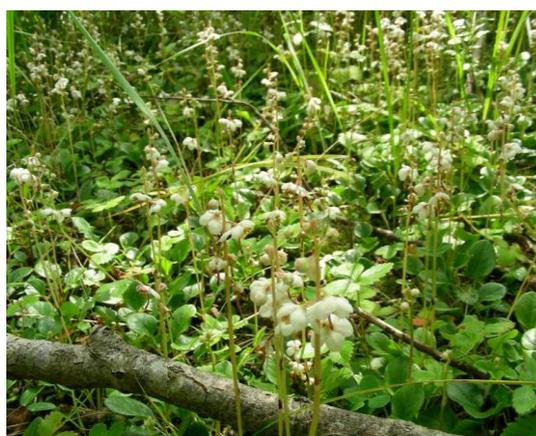
---

<sup>2</sup> Riche en éléments nutritifs, donc propice, notamment, à un développement excessif d'algues.

■ *Les boisements*

La zone boisée la plus importante est celle du terre-plein avec la présence de Saules et de Bouleaux. Celui-ci abrite une grande population de Pyrole à feuilles rondes (*Pyrola rotundifolia*), espèce végétale rare à l'échelle régionale.

Il y a également une frange boisée au sud et au nord-est du site. Les arbustes tels que l'Aubépine et le Cornouiller dominent certains milieux de talus et de berges ; ils ont aussi tendance à coloniser les pelouses. Les îlots des zones humides est et sud sont également boisés.



**Station de Pyrole à feuilles rondes dans la Saulaie-Bétulaie du terre-plein**

### III/ Evaluation patrimoniale

#### III.a/ La flore :

Sur les 107 espèces recensées par le CRP de Bailleul, plus les espèces inventoriées en 2007 par Eden62, **18** sont considérées d'intérêt patrimonial (*d'après l'inventaire de la flore vasculaire du Nord-Pas de Calais de septembre 2008, réalisé par le CRP de Bailleul*).

Famille	Taxon	Nom commun	Rar. NPC	Men. NPC	Protection	L. rouges
LAMIACEAE	<i>Acinos arvensis</i> (Lam.) Dandy	Acinos des champs (s.l.) [Calament acinos]	I	AR		
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium arvense</i> L.	Céraiste des champs	I	PC		
ORCHIDACEAE	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó	Dactylorhize de Fuchs	AC	LC	régionale	
APIACEAE	<i>Eryngium campestre</i> L.	Panicaut champêtre [Chardon roulant]	PC	LC	régionale	
ASTERACEAE	<i>Filago pyramidata</i> L.	Cotonnière pyramidale	I	E		x
LAMIACEAE	<i>Galeopsis angustifolia</i> Ehrh. ex Hoffmann	Galéopse à feuilles étroites	R	NT		
CARYOPHYLLACEAE	<i>Herniaria glabra</i> L.	Herniaire glabre	I	AR		
ASTERACEAE	<i>Hieracium amplexicaule</i> L.	Épervière embrassante	N	E		
ORCHIDACEAE	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Himantoglosse barbe-de-bouc [Loroglosse ; Orchis bouc]	AR	NT		
JUNCACEAE	<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank	Jonc à fleurs obtuses	I	PC	régionale	
FABACEAE	<i>Lathyrus aphaca</i> L.	Gesse sans feuilles [Pois de serpent]	I	AR		

FABACEAE	<i>Lathyrus hirsutus</i> L.	Gesse hérissée	RR	EN		x
FABACEAE	<i>Lathyrus tuberosus</i> L.	Gesse tubéreuse [Gland de terre]	PC	NT		
SCROPHULARIACEAE	<i>Linaria repens</i> (L.) Mill.	Linaire striée	R	NT		
FABACEAE	<i>Lotus corniculatus</i> L. subsp. <i>tenuis</i> (Waldst. et Kit. ex Willd.) Berher	Lotier à feuilles ténues	I	AR		
SCROPHULARIACEAE	<i>Melampyrum arvense</i> L.	Mélampyre des champs (s.l.)	RR	CR		x
ORCHIDACEAE	<i>Ophrys apifera</i> Huds.	Ophrys abeille	AC	LC	régionale	
PYROLACEAE	<i>Pyrola rotundifolia</i> L.	Pyrole à feuilles rondes	R	NT	nationale	x



## Lac bleu

Carte de localisation des taxons d'intérêt patrimonial



Limite du site d'étude

**Taxon en danger critique d'extinction**

*Filago pyramidata* [CR ; E]

**Taxon quasi menacé**

*Acinos arvensis* [NT ; AR]

**Taxons de préoccupation mineure**

*Pyrola rotundifolia* [N1p ; LC ; R]

*Alisma lanceolatum* [R1 ; LC ; AR]

*Galeopsis angustifolia* [LC ; AR]

*Eryngium campestre* [R1 ; LC ; PC]

*Juncus subnodulosus* [R1 ; LC ; PC]

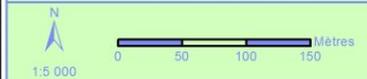
*Cirsium eriophorum* [LC ; PC]

*Herniaria glabra* [LC ; PC]

*Zannichellia palustris* subsp. *palustris* [LC ; PC]

**Autre taxon**

*Hieracium amplexicaule*



Source :  
 Orthophotoplan I2G 2010 © I2G  
 Scan25 © IGN - PARIS - 2009  
 Lambert 93 - RGF93  
 Copie et reproduction interdites, le 21/01/2013

### III.b/ La faune :

- Les mammifères

<b>Nom scientifique</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Menace régionale</b>	<b>Menace nationale</b>	<b>Menace mondiale</b>
<i>Crocidura leucodon</i>	Crocidure leucode	<b>I</b>	LC	LC
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot		LC	<b>NT</b>
<i>Eptesicus serotinus</i>	Pipistrelle commune	<b>I</b>	LC	LC
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	<b>V</b>	LC	LC
<i>Mustela nivalis</i>	Belette d'Europe	<b>I</b>	LC	LC
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne		<b>NT</b>	<b>NT</b>

D'autres espèces comme le Hérisson d'Europe, le Lièvre commun, le Renard roux et le Chevreuil Européen sont régulièrement observées.

#### Légende :

*Menace régionale : D = en danger ; V = vulnérable ; I = indéterminé. Menace nationale et mondiale : VU = vulnérable ; NT = quasi-menacé ; LC = préoccupation mineure ; NA = non applicable. Niveau d'enjeu : RM = régional majeur ; RS = régional secondaire.*

**Zone de localisation des mammifères : ensemble du site du Lac bleu**



- Les oiseaux

Concernant l'avifaune, les tableaux suivants résument d'une part, les différentes espèces observées (migrateurs, hivernants et sédentaires) sur le site, d'autre part, le nombre d'espèces concernées par différents statuts de protection. Les lignes vertes du tableau correspondent aux principaux oiseaux nicheurs du site.

TAXON	NOM Français	PROTECTION NATIONALE	DIRECTIVE OISEAUX	BERNE	BONN	Liste Rouge Région (Nicheurs)	Remarques
<i>Accipiter nisus (L., 1758)</i>	Epervier d'Europe	No.1/4b		B2	B2		
<i>Actitis hypoleucos (L., 1758)</i>	Chevalier guignette	No.1		B2	B2		
<i>Aegithalos caudatus (L., 1758)</i>	Mésange à longue queue	No.1		B3			
<i>Alcedo atthis (L., 1758)</i>	Martin-pêcheur	No.1	OI	B2			Revu le 25/07/07
<i>Anas acuta (L., 1758)</i>	Canard pilet		OII/1, OIII/2	B3	B2	disparition	Vu en 1999
<i>Anas clypeata (L., 1758)</i>	Canard souchet		OII/1, OIII/2	B3	b2		Vu en 1999 et 2000
<i>Anas crecca (L., 1758)</i>	Sarcelle d'hiver		OII/1, OIII/2	B3	B2	danger	Vu en 96, 98, 99, 00
<i>Anas penelope (L., 1758)</i>	Canard siffleur		OII/1, OIII/2	B3	B2	danger	
<i>Anas platyrhynchos (L., 1758)</i>	Canard colvert		OII/1, OIII/1	B3	B2		
<i>Anas strepera (L., 1758)</i>	Canard chipeau		OII/1	B3	B2		Vu en 2001
<i>Ardea cinerea (L., 1758)</i>	Héron cendré	No.1		B3		localisé	
<i>Asio otus (L., 1758)</i>	Hibou moyen duc	No.1		B2			
<i>Aythya ferina (L., 1758)</i>	Fuligule milouin		OII/1, OIII/2	B3	B2	localisé	
<i>Aythya fuligula (L., 1758)</i>	Fuligule morillon		OII/1, OIII/2	B3	B2	localisé	
<i>Aythya marila (L., 1761)</i>	Fuligule milouinan		OII/2, OIII/2	B3	B2		1 individu vu en 2000
<i>Bucephala clangula (L., 1758)</i>	Garrot à oeil d'or		OII/2	B3	B2		Vu en 96, 97, 98, 00
<i>Buteo buteo (L., 1758)</i>	Buse variable	No.1		B2	B2		
<i>Carduelis cannabina (L., 1758)</i>	Linotte mélodieuse	No.1		B2			

TAXON	NOM Français	PROTECTION NATIONALE	DIRECTIVE OISEAUX	BERNE	BONN	Liste Rouge Région (Nickerson)	Remarques
<i>Carduelis carduelis</i> (L., 1758)	Chardonneret élégant	No.1		B2			
<i>Carduelis chloris</i> (L., 1758)	Verdier d'Europe	No.1		B2			
<i>Charadrius dubius</i> (Scopoli, 1786)	Petit Gravelot	No.1		B2	B2		Vu à plusieurs reprises sur ancien parking en 2007
<i>Columba oenas</i> (L., 1758)	Pigeon colombin		OII/2	B3			
<i>Cuculus canorus</i> (L., 1758)	Coucou gris	No.1		B3			
<i>Cygnus olor</i> (Gmelin, 1789)	Cygne tuberculé	No.1	OII/2	B3	B2		
<i>Dendrocopos major</i> (L., 1758)	Pic épeiche	No.1		B2			
<i>Emberiza schoeniclus</i> (L., 1758)	Bruant des roseaux	No.1		B2		déclin	
<i>Erithacus rubecula</i> (L., 1758)	Rougegorge familier	No.1		B2			
<i>Falco peregrinus</i> (Tunstall, 1771)	Faucon pèlerin	No.1	OI	B2	B2		
<i>Falco tinnunculus</i> (L., 1758)	Faucon crécerelle	No.1		B2	B2		
<i>Fringilla coelebs</i> (L., 1758)	Pinson des arbres	No.1		B3			
<i>Fulica atra</i> (L., 1758)	Foulque macroule		OII/1, OIII/2	B3	B2		
<i>Gallinula chloropus</i> (L., 1758)	Gallinule poule d'eau		OII/2	B3			
<i>Hippolais icterina</i> (Vieillot, 1817)	Hypolaïs icterine	No.1		B2		déclin	
<i>Larus argentatus</i> (Pontopp., 1763)	Goéland argenté	No.2	OII/2			localisé	
<i>Larus cachimans</i> (Pallas, 1826)	Goéland leucopé	No.2	OII/2	B3			1 individu en décembre 1996
<i>Larus ridibundus</i> (L., 1776)	Mouette riuse	No. 2	OII/2	B3		localisé	
<i>Luscinia megarhynchos</i> (Brehm, 1831)	Rosignol philomèle	No.1		B2			

TAXON	NOM Français	PROTECTION NATIONALE	DIRECTIVE OISEAUX	BERNE	BONN	Liste Rouge Région (Nickerson)	Remarques
<i>Melanitta fusca</i> (L., 1758)	Macreuse brune		OII/2	B3	B2		Vu en 1997
<i>Melanitta nigra</i> (L., 1758)	Macreuse noire		OII/2, OIII/2	B3	B2		Vu en 1996
<i>Mergus albellus</i> (L., 1758)	Harle piette	No.1	OI	B2	B2		Stationnement exceptionnel de 44 individus en janvier 1997
<i>Mergus merganser</i> (L., 1758)	Harle bièvre	No.1	OII/2	B3	B2		Stationnement exceptionnel de 54 individus en janvier 1998
<i>Motacilla alba</i> (L., 1758)	Bergeronnette grise	No.1		B2			
<i>Motacilla cinerea</i> Tunstall, 1771	Bergeronnette des ruisseaux	N		B2			
<i>Muscicapa striata</i> (Pallas, 1764)	Gobemouche gris	N		B2	B2	déclin	
<i>Oriolus oriolus</i> (L., 1758)	Loriot d'Europe	No.1		B2			
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	No.1	OI	B2	B2		
<i>Parus caeruleus</i> (L., 1758)	Mésange bleue	No.1		B2			
<i>Parus major</i> (L., 1758)	Mésange charbonnière	No.1		B2			
<i>Parus palustris</i>	Mésange nonnette	N		B2			
<i>Passer domesticus</i> (L., 1758)	Moineau domestique	No.2					
<i>Perdix perdix</i> (L., 1758)	Perdrix grise		OII/1, OIII/1	B3		déclin	
<i>Phalacrocorax carbo</i> (L., 1758)	Grand Cormoran	No.1/No.2	OI	B3		localisé	
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	No.1		B2			
<i>Phylloscopus trochilus</i> (L., 1758)	Pouillot fitis	No.1		B2			
<i>Picus viridis</i> (L., 1758)	Pic vert	No.1		B2		déclin	

TAXON	NOM Français	PROTECTION NATIONALE	DIRECTIVE OISEAUX	BERNE	BONN	Liste Rouge Région (Nickerson)	Remarques
<i>Podiceps auritus</i> (L., 1758)	Grèbe esclavon	No.1	OI	B2	B2		1 individu en février 1997
<i>Podiceps cristatus</i> (L., 1758)	Grèbe huppé	No.1		B3			1 couple en 2007 et 2008
<i>Podiceps grisegena</i> (Boddaert, 1783)	Grèbe jougris	No.1		B2	B2		Vu en 2001
<i>Podiceps nigricollis</i> (L., 1758)	Grèbe à cou noir	No.1		B2		localisé	1 individu en 2000 ; 2 individus vu en 2007
<i>Prunella modularis</i> (L., 1758)	Accenteur mouchet	No.1		B2			
<i>Pyrrhula pyrrhula</i> (L., 1758)	Bouvreuil pivoine	No.1		B3			
<i>Saxicola torquata</i> (L., 1766)	Tarier pâtre	No.1		B2		déclin	
<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvald, 1838)	Tourterelle turque		OII/2	B3			
<i>Streptopelia turtur</i> (L., 1758)	Tourterelle des bois		OII/2	B3		déclin	
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	N		B2			
<i>Sylvia atricapilla</i> (L., 1758)	Fauvette à tête noire	No.1		B2			
<i>Sylvia communis</i> (Latham, 1787)	Fauvette grisette	No.1		B2			
<i>Tachybaptus ruficollis</i> (Pallas, 1764)	Grèbe castagneux	No.1		B2			2 couples en 2008
<i>Troglodytes troglodytes</i> (L., 1758)	Troglodyte mignon	No.1		B2			
<i>Turdus iliacus</i> (L., 1766)	Grive mauvis		OII/2	B3			Vu en 1996
<i>Turdus merula</i> (L., 1758)	Merle noir		OII/2	B3			
<i>Turdus philomelos</i> (Brehm, 1831)	Grive musicienne		OII/2	B3			
<i>Turdus pilaris</i> (L., 1758)	Grive litorne		OII/2	B3			Vu en 1998
<i>Vanellus vanellus</i> (L., 1758)	Vanneau huppé		OII/2	B3	B2		En vol et nicheur dans les champs à proximité du site

## Légende :

### Protection nationale

- N, protection nationale
- No1, protection nationale article 1
- No1/4b, protection nationale article1, paragraphe 4b
- No2, protection nationale article 2

### Directive oiseaux

**Directive Oiseaux** (79/409 CEE) du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages, modifiée par la Directive 2009/147 CE :

- Annexe I (OI) : les 74 espèces classées en annexe I bénéficient de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)**. Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière. Les habitats concernés par le classement en ZPS sont surtout les zones humides et en particulier les zones humides d'importance internationale (ZHII - cf. convention de Ramsar). La liste des **Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** sert de base pour désigner les ZPS
- Annexe II (OII) : espèces d'Oiseaux pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces. Elle est divisée en deux parties : les 24 espèces de la première partie peuvent être chassées dans la zone d'application de la directive oiseaux tandis que les 48 espèces de la deuxième partie ne peuvent être chassées que sur le territoire des Etats membres pour lesquels elles sont mentionnées
- Annexe III (OIII) : énumère les 26 espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (1ère partie) ou peuvent être autorisés (2ème partie) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés. La 3ème partie de l'annexe III regroupe les 9 espèces pour lesquelles des études doivent déterminer le statut biologique et les conséquences de leur commercialisation
- OI/1 : annexe 1, article 1, OI/2 : annexe 2, article 2 etc...

**Convention de Berne**, signée le 19 septembre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe :

- Annexe II (B2) : espèces de faune strictement protégées
- Annexe III (B3) : espèces de faune protégées

**Convention de Bonn**, signée le 23 juin 1979, relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage :

- Annexe I regroupe la liste des espèces menacées en danger d'extinction c'est-à-dire les espèces dont l'aire de répartition pourrait disparaître ou toute espèce en danger. L'annexe II établit la liste des espèces dont l'état de conservation est défavorable. Les espèces migratrices de la faune sauvage appartiennent en majorité aux groupes des mammifères, des reptiles et des oiseaux

	<b>Nombre d'espèces sur le site</b>
<b>Nombre total d'espèces</b>	<b>75</b>
Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux	<b>6</b>
Espèces protégées nationalement	<b>52</b>
Espèces sur liste rouge régionale	<b>18</b>
Espèces strictement protégées (annexe II de la Convention de Berne)	<b>38</b>
Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées (annexe II de la Convention de Bonn)	<b>28</b>

Les espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux (OI) et présentes régulièrement sur le site sont le Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) et le Grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*).

Les autres sont exceptionnelles : Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), Balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*), Grèbe esclavon (*Podiceps auritus*), Harle piette (*Mergus albellus*).

Les taillis périphériques les mieux structurés accueillent l'avifaune classique de petits passereaux : Bergeronnettes grise et des ruisseaux, Troglodyte mignon, Accenteur mouchet, Rouge-gorge familier, Rossignol philomèle, Merle noir, Grive musicienne, Fauvettes grisette et à tête noire, Pouillots fitis et véloce, Gobemouche gris, Mésanges nonnette, bleue, charbonnière, et à longue queue, Moineau domestique, Pinson des arbres, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse, Bruant jaune et des roseaux, Tarier pâtre, Bouvreuil pivoine (...).

La Tourterelle des bois, le Coucou gris, le Faucon crécerelle, le Martin pêcheur d'Europe, et le Pic épeiche sont observés régulièrement sur le site. D'autres espèces telles que le Busard des roseaux et la Buse variable fréquentent le milieu de façon occasionnelle lors de passages migratoires. On peut signaler la présence de dortoirs à Hibou moyen-duc, Chouette hulotte et l'observation de Chevaliers guignette en migration estivale et hivernale.

**Zone de localisation des oiseaux : ensemble du site du Lac bleu**



- Les amphibiens

Pour les amphibiens, ceux-ci étant tous protégés à l'échelle nationale, ils sont donc tous à considérer comme d'intérêt patrimonial. La colonisation des zones humides par les Tritons (Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*) observé pour la première fois en 2007) est très encourageante. Le suivi des amphibiens a confirmé la présence du Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*), du Triton palmé (*Lissotriton helveticus*), du Crapaud calamite (*Epidalea calamita*), de l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), du Crapaud commun (*Bufo bufo*), de la Grenouille rousse (*Rana temporaria*) et de la Grenouille commune (*Pelophylax kl. Esculentus*).

Espèce	Intérêt patrimonial (degré de protection)		
	Communautaire (Directive HFF)	International (Convention de Berne)	National
Crapaud commun ( <i>Bufo bufo</i> )		Annexe III	PIII
Grenouille rousse ( <i>Rana temporaria</i> )	Annexe V	Annexe III	PV
Grenouille verte ( <i>Pelophylax kl. esculenta</i> )	Annexe V	Annexe III	PV
Triton ponctué ( <i>Lissotriton vulgaris</i> )		Annexe III	PIII
Triton alpestre ( <i>Ichthyosaura alpestris</i> )		Annexe III	PIII
Triton palmé ( <i>Lissotriton helveticus</i> )		Annexe III	PIII
Crapaud calamite* ( <i>Epidalea calamita</i> )	Annexe IV	Annexe II	PII
Alyte accoucheur* ( <i>Alytes obstetricans</i> )	Annexe IV	Annexe II	PII

\* Quasi menacée au niveau régional (liste rouge)

### Zones de localisation des amphibiens et des odonates



- Les insectes

Les insectes, de part leur rôle important dans la reproduction des plantes et étant un des premiers maillons de la chaîne alimentaire, sont importants à préserver. De plus, un suivi des Odonates (protocole STELI : Suivi Temporel des Libellules) et des Lépidoptères (protocole RNF rhopalocères : papillons de jour) apporte des informations utiles sur l'évolution de la qualité des milieux naturels.

D'autres espèces sont également observées lors des prospections de terrain (hors protocole) : Bourdon des pierres, terrestre, des forêts, des champs, des arbres, des prés, de nombreux insectes aquatiques comme les Dytiques (coléoptères aquatiques), Coccinelles, Araignées, Orthoptères (Criquets et Sauterelles comme par exemple la Grande Sauterelle verte, le Tétrix es vasières (assez rare au niveau régional et déterminant ZNIEFF), ...etc

Les espèces d'Invertébrés aquatiques les plus couramment recensées sont les suivantes (CREBS) :

- Cyanobactéries ;
- Eponges lacustres (*Eunaphius fragilis*, *Ephydaatia muelleri*, *Ephydatia fluviatilis*, *Spongilla lacustris*) ;
- Vers : *Tubifex sp*, sangsue (*Herpobdella octoculata*), planaire (*Turbellaria sp*) ;
- Bryozoaires (*Cristatella mucedo*) ;
- Mollusques : anodonte (*Anodonta sp*), limnée (*Lymnea sp*), planorbe (*Planorbis sp*), moule zébrée (*Dreissena polymorpha*).
- Cnidaires : hydres (*Hydra sp*, *Hydra viridis*),



Méduse d'eau douce : *Craspedacusta sowerbii*.

Le Lac Bleu constitue l'unique station régionale pour cette espèce ce qui rend le site exceptionnel.

- Chélicérates : hydracarien (*Hydrachna globulosa*) ;
- Crustacés : copépodes (*Cyclops fuscus* et *C. spp*), gammares (*Gammarus pulex* et *G. spp*), aselles (*Asellus aquaticus* et *A. spp*), *Argulus foliaceus*, écrevisse (autochtone : *Astacus astacus* ; américaine : *Orconectes limosus*) ;
- Insectes : larves de trichoptères (*Phryganea spp* et autres), odonates (Libellules), éphéméroptères, diptères (moustique : *Culex spp*).

➤ Les papillons de jour (hétérocères)

25 espèces recensées. Sur ces 25 espèces, 3 possèdent une valeur patrimonial au niveau régional :

<b>Famille</b>	<b>Nom latin</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Rareté régionale</b>
Nymphalidae	<i>Araschnia levana</i>	La Carte Géographique	Commun
Lycaenidae	<i>Aricia agestis</i>	Le Collier-de-coraïl	Assez commun
Nymphalidae	<i>Aglais urticae</i>	La Petite Tortue	Commun
Lycaenidae	<i>Celastrina argiolus</i>	L'Azuré des Nerpruns	Assez commun
Lycaenidae	<i>Polyommatus icarus</i>	L'Azuré de la Bugrane	Commun
Satyridae	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Le Fadet Commun	Assez commun
Pieridae	<i>Colias crocea</i>	Le Souci	Assez commun
Nymphalidae	<i>Inachis io</i>	Le Paon du jour	Commun
Satyridae	<i>Maniola jurtina myrtillus</i>	Le Myrtil	Commun
Hesperidae	<i>Ochlodes sylvanus</i>	La Sylvaine	Assez commun
Satyridae	<i>Pararge aegeria tircis</i>	Le Tircis	Commun
Pieridae	<i>Pieris brassicae</i>	La Piéride du Chou	Commun
Pieridae	<i>Pieris napi</i>	La Piéride du Navet	Commun
Pieridae	<i>Pieris rapae</i>	La Piéride de la Rave	Très commun
Papilionidae	<i>Papilio machaon</i>	Le Machaon	Commun
Nymphalidae	<i>Polygonia c-album</i>	Le Robert le Diable	Commun
Pieridae	<i>Anthocharis cardamines</i>	L'Aurore	Commun
Pieridae	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Le Citron	Commun
Satyridae	<i>Pyronia tithonus</i>	L'Amaryllis	Commun
Hesperidae	<i>Thymelicus lineolus</i>	L'Hesperie du dactyle	Commun
Nymphalidae	<i>Vanessa atalanta</i>	Le Vulcain	Commun
Nymphalidae	<i>Vanessa cardui</i>	La Belle Dame	Commun
<b>Nymphalidae</b>	<b><i>Apatura iris</i></b>	<b>Le Grands mars changeant</b>	<b>Peu commun (ED*)</b>
<b>Pieridae</b>	<b><i>Leptidea sinapis</i></b>	<b>La Piéride de la Moutarde</b>	<b>Assez rare (ED*)</b>
<b>Pieridae</b>	<b><i>Colias alfacariensis</i></b>	<b>Le Fluoré</b>	<b>Très rare (ED*)</b>

\*ED : Déterminant ZNIEFF

### Zones de localisation des hétérocères



➤ Les odonates (libellules et demoiselles)

28 espèces recensées. Sur ces 28 espèces, 7 possèdent une valeur patrimoniale au niveau régional :

<b>Famille</b>	<b>Nom latin</b>	<b>Nom vernaculaire</b>	<b>Rareté régionale</b>
<b>Aeshnidae</b>	<i>Aeshna grandis</i>	<b>La Grande Aesche</b>	<b>Peu commun</b>
<b>Aeshnidae</b>	<i>Aeshna affinis</i>	<b>L'Aesche affine</b>	<b>Peu commun</b>
<b>Libellulidae</b>	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	<b>Le Sympétrum de Fonscolombe</b>	<b>Peu commun</b>
<b>Libellulidae</b>	<i>Libellula fulva</i>	<b>La Libellule Fauve</b>	<b>Peu commun</b>
<b>Corduliidae</b>	<i>Somatochlora metallica</i>	<b>La Cordulie métallique</b>	<b>Assez rare</b>
<b>Aeshnidae</b>	<i>Anax parthenope</i>	<b>L'Anax napolitain</b>	<b>Rare</b>
<b>Lestidae</b>	<i>Lestes virens vestalis</i>	<b>Le Leste verdoyant</b>	<b>Exceptionnel</b>

### Zones de localisation des amphibiens et des odonates



- Les poissons

Les plus fréquents sont : le Brochet (*Esox lucius*), le Gardon (*Rutilus rutilus*), le Rotengle (*Scardinius erythrophthalmus*), la Carpe (*Cyprinus carpio*), la Perche (*Perca fluviatilis*), (autrefois : le Sandre (*Stizostedion* ou *Sander lucioperca*)), la Tanche (*Tinca tinca*), l'Anguille (*Anguilla anguilla*), le Silure (*Silurus glanis*), le Grémille (*Gymnocephalus cernuus*).

<b>Espèce</b>	<b>Protection</b>
Le Brochet ( <i>Esox lucius</i> )	Nationale (article 1)
L'Anguille ( <i>Anguilla anguilla</i> )	Internationale (Annexe III Convention de Barcelone)
Le Silure ( <i>Silurus glanis</i> )	Internationale (Annexe III Convention de Berne)

Convention de Berne (protection internationale):

Annexe II : Espèces de faune strictement protégées.

Annexe III : Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée.

Convention de Barcelone : relative à la protection de la zone méditerranéenne (réduction de la pollution marine, protection du milieu marin).

**Zone de localisation des poissons et des invertébrés aquatiques**



**Légende**

-  Poissons et invertébrés aquatiques
-  Périmètre du site EDEN 62

#### **IV/ Menaces et pressions**

La principale menace pesant sur le site est le public souhaitant accéder au plan d'eau dès lors que la météo est favorable (printemps/été). Entre avril et août, il n'est pas rare de compter 150 à 200 personnes aux abords et dans le plan d'eau. Les incidences sont visibles sur l'avifaune (utilisation des radeaux à Sternes comme plongeur par exemple) mais pas seulement. Cette fréquentation non voulue se concentre également sur les îlots et les berges déstructurant la végétation et détruisant les habitats d'espèces (papillons, libellules, amphibiens, oiseaux, flore).

Le Syndicat Mixte Eden 62, en accord avec les communes de Roeux et de Plouvain, ferme le site chaque année de juin à septembre. Cela s'avère insuffisant et en absence de réglementation plus forte, les nombreuses interventions de la gendarmerie paraissent peu dissuasives.

##### **IV.a/ Impacts sur le site :**

Les 2 cartes ci-dessous montrent les différents endroits où stationne le public pour la baignade ainsi que sa diffusion sur le site. Il est indéniable que cette fréquentation anarchique impacte très fortement la biodiversité présente :

## Stationnement du public





**Légende**  
■ Diffusion anarchique du public  
■ Périmètre du site Eden 62

Les impacts du public sur l'Espace Naturel Sensible sont de différents ordres :

- Dégradation des habitats et des espèces floristiques par piétinements répétés :
  - piétinements des pelouses calcicoles,
  - piétinement répétés des végétations rivulaires,
  - dégradation globale du site par jets de déchets, camping et feux sauvages.

## Impacts habitats et flore



- Perturbation de la nidification de certaines espèces d'oiseaux par fréquentation : en 2013 (14/08/2013), 5 Sternes pierregarin ont été observés au niveau du plan d'eau. Un couple a nidifié sur un « radeau flottant » mis en place par l'équipe technique. Les 3 poussins sont morts noyés, ne pouvant plus revenir sur les radeaux utilisés comme plongeur. Deux couples de Chevalier cul-blanc ont tenté une nidification au niveau des ilots contigus au plan d'eau principal, à l'est du site mais en vain. Deux couples de Grèbes à cou noir ont également tenté une nidification mais sans succès,

## Impacts avifaune



- Dégradation des habitats par des perturbations répétées des mares (amphibiens et odonates) et fossés (zones de frayères piscicoles, notamment pour le Brochet) en eau, des zones favorables aux papillons...dues aux diffusions continues du public dans ces secteurs,

## Impacts faune



- Difficultés à mettre en place certaines opérations de gestion : pâturage extensif par exemple avec des clôtures coupées, des piquets arrachés...

## Impacts gestion



## **V/ Conclusion**

Le problème de la baignade au Lac Bleu est un problème récurrent. Lors de l'arrivée des beaux jours, il n'est pas rare de trouver plus de 200 personnes dans le lac en train de se baigner malgré l'interdiction et les interventions répétées de nos agents et des forces de l'ordre. Jusqu'à 500 personnes au mois de juin 2017 lors de la période de fermeture estivale ! Au-delà des nombreux impacts (pouvant devenir à très court terme irréversibles) sur les habitats d'espèces et les espèces elles-mêmes (présentés dans ce rapport), ces infractions engendrent également d'autres problèmes aussi importants :

- ✓ Dégradations répétées des infrastructures (clôtures, portails, chicanes, ganivelles...)
- ✓ Réparations quotidiennes engendrant un surplus de frais non négligeable
- ✓ Surveillance accrue des agents du Syndicat Mixte en plus de leurs heures
- ✓ Ramassage permanent de déchets en tout genre
- ✓ Camping et feux de camps sauvages
- ✓ Agressions verbales répétées des agents du Syndicat Mixte dont une agression physique
- ✓ Insécurité pour les habitants de la commune de Roeux et de Plouvain